

Décision

Générale

colonial

Décision n° 867 décision n° 867 du 18 septembre 1951

n° 867

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 01/10/1951

Date de publication
18 septembre 1951

Date du numéro
1 octobre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Pour compter du 1er octobre 1951, le salaire mensuel de M. Mohamed Ahmed, gardien de nuit du Service de l'Enregistrement, est fixé à 1.500 franc.